

Lettre aux habitants

Nouvelles de l'ACQU n° 95 mars 2018

Publication trimestrielle de l'Association de Comités de Quartier Ucclois (ACQU) asbl N° d'entreprise 418.110.283
Siège social : av. du Maréchal, 20A, 1180 Uccle
www.acqu.be

S O M M A I R E

ZÉRO DÉCHET 2018



ZERO AFVAL 2018

• LA CHARRUE AVANT LES BŒUFS :	2
• LE METRO A UCCLE	4
• 2018 - ANNEE ZERO DECHET	6
• COMPOSTER : UN GESTE À LA PORTÉE DE TOUS	6
• COMMENT LUTTER CONTRE LES DECHETS DANS L'ESPACE PUBLIC ?	8
• COMMUNIQUÉ DE PRESSE BRUXELLES NATURE	10
• LA VOITURE ÉLECTRIQUE EST-ELLE VRAIMENT « ZÉRO ÉMISSION » ?	14
• VERS LE CLASSEMENT DU MANOIR PIRENNE	15
• DE L'OMBRE À LA LUMIÈRE	16
• UCCLE EN CLAIR-OBSCUR	16
• DE L'EAU AU MOULIN !	17
• CHAUSSEE D'ALSEMBERG : TRAVAUX STIB ET COMMERCES	18
• COURRIER DES LECTEURS	19

LA CHARRUE AVANT LES BŒUFS :

POURQUOI DÉJÀ TRANSFORMER ALBERT EN STATION DE MÉTRO ?

Dans la perspective de la construction du futur métro Nord (plan directeur de développement de l'axe Nord-Sud), la transformation de la station ALBERT était à l'enquête publique du 23 janvier au 23 février 2018.

Mais pourquoi donc déjà introduire cette demande de permis alors que le futur métro attendu à Albert n'est actuellement prévu qu'en 2028 en étant très optimiste, et probablement pas avant 2030 si on est réaliste ?

La situation

Actuellement considérée comme une station de « pré-métro » de l'axe Nord/Sud de Bruxelles, Albert est située au croisement des lignes de tram de pré-métro 3 et 4 et de la ligne de tram 51. Dès l'origine, il y a près de 40 ans, la station a été conçue sur 2 niveaux de sous-sol, en vue d'une future utilisation comme plate-forme intermodale. Les usagers de cette station connaissent donc bien son peu accueillant « hall des pas-perdus » au niveau -1 où ils usent leurs semelles après avoir acquitté leur droit de transport afin de rejoindre le lugubre niveau -2 où se trouvent les quais actuels des trams 3, 4 et 51.

L'avenir de la station

La station Albert a donc été prévue dès l'origine pour devenir un nœud important du futur axe de métro Nord-Sud qu'elle accueillera au niveau -2. Elle sera une station terminale du métro tant que l'éventuelle prolongation vers le Sud n'est pas construite. Elle accueillera également les terminus des trams 4 et 51 et dans un second temps celui du tram 7 dont le trajet sera prolongé.

Arrivés à Albert, les usagers qui poursuivent leur trajet devront donc remonter d'un étage pour rejoindre le niveau -1 et prendre les trams 4, 7 et 51 ou vice-versa.

Les points positifs et négatifs...

Comme point positif, la nouvelle station Albert aura certainement un aspect plus avenant, et ce immédiatement. D'autre part elle sera enfin adaptée pour les personnes moins mobiles, plus âgées et/ou avec poussettes et enfants par la mise en place d'ascenseurs actuellement inexistantes.

Un autre point positif - en faisant abstraction de ce qu'il ne le sera pas pour les Ucclois si le métro n'est pas prolongé vers le Sud, comme expliqué ci-après - sera d'avoir un transport plus confortable et plus rapide depuis Albert jusqu'au Nord de Bruxelles.

Rappelons qu'en ce qui concerne le tronçon Sud, rien n'est programmé, aucun tracé n'est défini et qu'au mieux il ne comportera que quelques stations (4 ou 5) dans le sud de Bruxelles (voir autre article dans cette Lettre).

Point négatif : une fois le tronçon Nord réalisé, les Ucclois devront donc supporter une rupture de charge à Albert (avec changement de niveau) pour se rendre au centre-ville alors qu'aujourd'hui ils disposent d'une connexion suffisamment rapide et confortable.

Il ne faut pas minimiser l'impact des correspondances : déplacement d'un quai à l'autre, attente qui peut être longue, surtout en heures creuses, inconfort.

Les usagers ucclois perdront donc en accessibilité vers le centre-ville.

Mais où est donc le « hic » ?

Les modifications d'Albert sont indéniablement liées à la mise en métro du tronçon gare du Nord - gare du Midi et à son prolongement vers la station Bordet à Evere. Elles sont donc fondamentalement liées au débat de fond sur la justification et le coût de cette ligne de métro.

Elles posent également une autre série de questions. A savoir :

Pourquoi cette enquête a-t-elle lieu alors que la ligne 3 du métro n'a toujours pas obtenu la modification du PRAS qui est pourtant obligatoire (ni qu'aucune étude d'incidence n'ait eu lieu par ailleurs) ?

Même si les aménagements demandés pour la présente enquête pour la transformation d'Albert n'imposent pas cette modification, sans pouvoir appréhender le projet dans son ensemble, on assiste bien à un saucissonnage des permis. Saucissonnage qui porte sur l'ensemble du projet



Tels qu'ils sont proposés, les travaux des ouvrages de la station de la place Albert, ne le permettraient certainement pas.

En effet, dès la mise en route des chantiers, les trams de la ligne 51 devraient être limités à un terminus provisoire, situé probablement à l'Altitude 100 et une navette de bus devrait conduire les usagers depuis cette place jusqu'à la place Albert, ce qui entraînera une double rupture de charge.

Ce service serait exploité jusqu'à l'achèvement de cette halte tramway sous l'avenue Jupiter et la rupture de charge tram-tram y serait réalisée dans les volumes de la station rénovée ; cette rupture de charge existerait donc de

de Métro, mais également et plus particulièrement sur Albert puisque par exemple les modifications de trémies ne sont pas reprises dans la demande actuelle.

Pourquoi la demande actuelle pour la station Albert n'est – elle accompagnée d'aucune programmation de travaux qui permettrait de comprendre la suite des événements.

Comme nous le mentionnions, il n'y a aucune information sur le rehaussement des trémies de trams qui descendent pourtant actuellement jusqu'au niveau -2 alors que ceux-ci devront rejoindre à terme le niveau -1 ? Quand ces travaux seront ils programmés ? Comment seront-ils réalisés ? Quelles en seront les conséquences pour les usagers ? Pourquoi l'ensemble des travaux n'est – il pas prévu ou/et introduit d'un seul tenant ?

Que va-t-il se passer pour les usagers lorsque les travaux à Albert seront entamés ?

Levons le voile avec les quelques explications suivantes (c'est nous qui soulignons ou mettons en gras) que nous puissions dans l'avis que vient de donner Claude van den Hove à la Commission de Concertation de Forest. C'est un connaisseur de la matière puisqu'il a été chef du Service Recherches et Projets au Ministère des Communications et qu'il est administrateur de la FFUE (Foundation for the Urban Environment) :

« Tous les ouvrages de pré métro construits jusqu'à ce jour, y compris ceux de la place Albert, l'ont été en prévoyant la coupure des liaisons tramways lors de la conversion en métro, limitée à un long week-end.

2019 à au moins 2022.

En ce qui concerne les lignes 4 et 7, il en serait de même depuis un terminus provisoire à Berkendael. Cette situation serait très défavorable aux usagers, dès lors qu'à certains moments, 2 voire 3 trams des lignes 4 ucloise, 7 et 51, en attendant l'inauguration du métro, déchargeraient leurs usagers vers un seul tram des lignes 3 et 4 vers la ville, à quai dans la station Albert.

Il est dès lors indispensable que les travaux d'adaptation de la station et des tunnels, à l'exception des trémies, soient réalisés sans coupure des lignes existantes et que, lors de la conversion en métro en 2022 ou plus tard, les coupures des lignes aient lieu comme auparavant, pendant un long week-end.

Cette option, qui est la seule conforme au respect des intérêts des usagers, doit être imposée au maître de l'ouvrage, comme une charge de l'entreprise, conformément à ce qui aurait été le cas pour de tels travaux avant la régionalisation.

D'autre part, il faut constater qu'à l'exception du terminus Besme (réalisé éventuellement dans un second temps), les travaux programmés sont de l'ordre de la rénovation de parachèvements et d'équipements, et que ceux-ci peuvent être réalisés en plus ou moins une année. Ce qui par contre n'est pas le cas de travaux tels que ceux prévus pour le tronçon « Constitution ». Pour ceux-ci, entre le début du génie civil et la mise en service, il faudra prévoir environ trois années et demi.

En conséquence, les chantiers de la place Albert ne devraient logiquement être mis en œuvre que deux années après celui du tunnel Constitution. »

En résumé : terminus provisoires à l'Altitude 100 et à Berkendael avec navettes de bus jusqu'à Albert, pour une durée variable et indéterminée mais qui se comptera très certainement en années.

Reste la question primordiale et cruciale : **Quelle urgence y a-t-il donc à introduire cette demande de permis aujourd'hui ?**

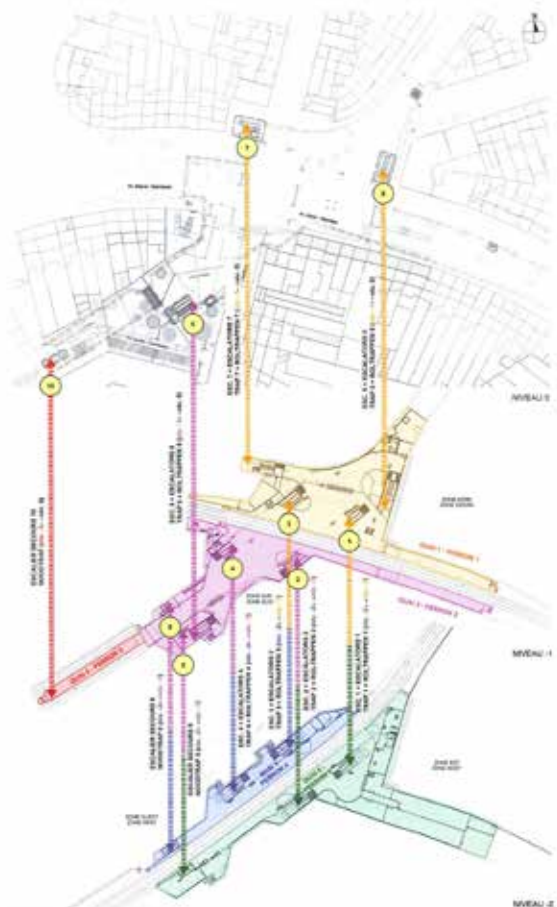
Est-ce bien utile de lancer ces travaux sans avoir aucune certitude quant à la suite des travaux, ou du moins sans connaître la date réelle de mise en route du métro Nord ?

Les aménagements réalisés ne seront-ils pas simplement désuets lorsque les travaux du métro seront enfin terminés ? s'ils sont jamais réalisés ? Quant à penser que la STIB essaye simplement de passer en force en se disant que tout ce qui est déjà réalisé permettra sans aucun doute d'appuyer la réalisation du métro, il n'y a peut-être qu'un pas....

La conclusion de bon sens en découle : s'il s'avère nécessaire de transformer Albert en station métro, ne le faisons qu'après la réalisation de la ligne Nord. Le contraire revient à mettre la charrue avant les bœufs !

Florence Vanden Eede

Dernière minute : la Commission de Concertation a rendu le 13 mars un avis favorable à la demande de transformation de la station.



S.T.I.B. M.I.V.B. FLUX VERTICAUX ESCALIERS-ESCALATORS (1-10) DATE: DATUM 15-06-2017
 VERTICALE FLUX TRAPPEN EN ROLTRAPPEN (1-10) P.U. - S.V. - C8/3116/107
 STATION ALBERT - ALBERT STATION

LE METRO A UCCLÉ

UNE FAKE NEWS

Un article paru dans *Le Soir* du 23 janvier sous le titre « METRO SUD : LES TROIS TRACES EVALUES » est pour le moins surprenant. A le lire sans réflexion, et si on ne connaît rien au problème, on a l'impression qu'on n'a qu'à choisir le meilleur des 3 tracés proposés pour avoir enfin un métro desservant Uccle.

Si c'était vrai ... ! Or, on est loin du compte tant ce qui est affirmé est éloigné de la réalité.

Il faut dire que le journaliste ne fait que reproduire la réponse du Ministre de la Mobilité à une question écrite de notre bourgmestre au sujet des variantes d'implantation du métro dans Uccle. Il n'empêche : un peu d'esprit critique ou des renseignements puisés à d'autres sources n'auraient pas fait de tort...

Nous l'avons déjà écrit à plusieurs reprises : le métro est le meilleur moyen de déplacement urbain. Encore faut-il (1) que l'énorme dépense qu'il représente, (2) que les lourds et longs travaux de voirie qu'il implique, et (3) que les éventuels aspects négatifs qu'il risque d'entraîner soient justifiés par l'utilisation qu'aura la population de ce métro.

Quels sont les tracés envisagés ?

- Un tracé, de 3,9 km, relierait la place Albert au parking de Stalle, avec seulement 4 arrêts (Duden - Forest Est - Kersbeek - parking de Stalle)
- Un autre tracé, de 5,6 km, irait jusqu'au Vivier d'Oie, avec 6 arrêts (Tournoi - Roosendaël - Héros - Dieweg - St Job - Vivier d'Oie)

- Le dernier tracé, de 3,8 km – celui qui aurait les faveurs de notre bourgmestre – se terminerait à la gare de Calevoet, avec 5 arrêts (Altitude 100 – Messidor – Héros – 3 Arbres - Calevoet)

Dans chaque configuration, on aurait environ 80.000 utilisateurs dans la période de 6 à 10 h.

C'est ici que le bât blesse à plus d'un égard :

1) Tout d'abord, **que signifie cette tranche horaire de 6 à 10 h. ?** Dans le domaine qui nous occupe, cette période n'est pas usitée. On se réfère habituellement à l'heure de pointe du matin, soit de 7 à 9 h., éventuellement à celle du soir de 16 à 18 h. bien qu'elle soit moins précise, et entre les deux c'est la période creuse. Et l'usage est de multiplier par 3 l'heure de pointe du matin. Si donc on a 2.000 utilisateurs entre 7 et 9 h., on dira que pour la journée il y a 6.000 voyageurs.

2) Ensuite, si **on prétend qu'il y aura 80.000 utilisateurs**, cela voudrait dire que tous les habitants d'Uccle (environ 80.000 inscrits), bébés et vieillards compris, prendront le métro au moins une fois entre 6 à 10 h. (ou même entre 6 à 22 h. si c'est ce qu'on a voulu dire ?). C'est tout simplement contraire à un élémentaire bon sens. Qu'il suffise de rappeler que rue de la Loi, soit la ligne la plus fréquentée, on n'a que 15.000 voyageurs à l'heure de pointe du

matin. En réalité, à Uccle, on n'aura même pas 10% de ce qui est pronostiqué...Or, il est généralement admis qu'il faut avoir au moins 30.000 voyageurs par jour et par sens de circulation pour qu'un métro soit justifié, sinon il roule à perte.

3) Enfin, avec **des arrêts distants d'environ 1 km.**, comment penser que le métro va drainer beaucoup de monde ? Sur les lignes fréquentées on a des arrêts nettement plus rapprochés. Certes, chaque arrêt coûte très cher, mais à quoi bon construire une ligne si c'est pour avoir des arrêts fort espacés ? Les trams seront préférés, voire les voitures.

Notons au passage que si cette norme d'1 km. entre chaque arrêt était appliquée au métro Nord, il faudrait logiquement supprimer 3 stations (Colignon – Riga – place de la Paix). Pourquoi mettre deux fois plus d'arrêts au Nord qu'au Sud ?

N'oublions pas que Uccle est très vaste d'Est en Ouest et qu'une ligne déterminée sera de peu d'intérêt pour ceux qui n'habitent pas près de cette ligne.

Le Ministre Smet ne le mentionne pas, mais il y a un **4^{ème} tracé** qui serait nettement mieux justifié que les 3 ci-dessus cités et qui aurait même les préférence du patron de la Stib, mais il est vrai qu'il ne traverserait pas Uccle : c'est celui **qui relierait la place**

Albert à Beaulieu en s'arrêtant à la place Vanderkindere, à la Bascule, à l'ULB.

Voilà, avant de se lancer dans l'aventure, il faut peser le pour et le contre en s'informant correctement.

Denys Ryelandt



<http://www.lacapitale.be/181242/article/2018-01-23/decouvrez-les-trois-traces-etudies-pour-le-metro-sud-vers-uccle>

2018 - ANNEE ZERO DECHET

Notre Ministre de l'Environnement a décidé de faire de l'année 2018 l'ANNEE ZERO DECHET. Il va de soi que nous l'appuyons à 100 %. Cette thématique englobe de multiples aspects, tous importants. Depuis une quarantaine d'années, l'ACQU milite pour la propreté dans l'espace public, la promotion du compostage, la limitation des emballages, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la nécessité de recycler tout ce qui peut l'être, etc...etc...

Notre environnement urbain est en jeu !

COMPOSTER : UN GESTE À LA PORTÉE DE TOUS

POURQUOI COMPOSTER ?

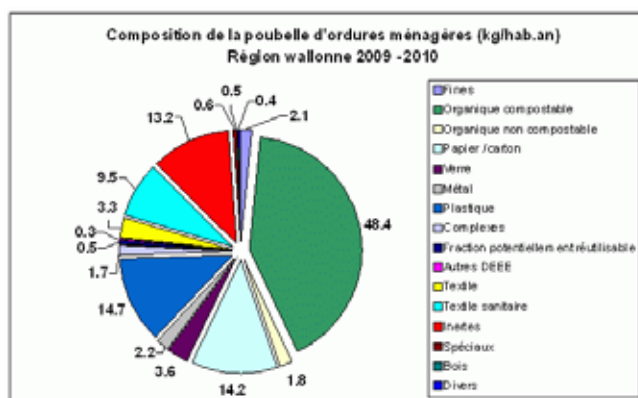
Concrètement, comment puis-je contribuer à la réduction des déchets? Commençons avec le compostage – la transformation biologique de déchets organiques en terreau qui enrichit le sol. Même si vous n'avez pas de jardin ou ne cultivez jamais quoi que ce soit, le compostage est facile, propre et utile.

En moyenne, **les Bruxellois produisent 420 kg de déchets ménagers par habitant et par an**, dont 280 kg qui ne vont pas aux collectes sélectives bleu et jaune¹. **Les déchets 'compostables', c'est-à-dire les organiques, viennent en plus de ces 420 kg**, et en Wallonie on a calculé la portion des organiques à presque 50% des poubelles (voir graphique). Composter la peau de votre fruit du petit déjeuner, le marc du café, les épluchures de pommes de terre, même les sacs en papier et le carton peut donc fortement diminuer le volume de matière qui doit être ramassé, transporté et traité.

Bruxelles Environnement estime que **nous pouvons ainsi réduire jusqu'à 60% le volume de nos poubelles**. De plus, moins de transport de déchets égale **moins de camions sur les routes et moins d'émissions CO₂**. Plus directement pour nous, composter égale **moins de sacs en plastique pour emballer nos déchets**. Cerise sur le gâteau, en compostant vous produisez **une substance précieuse pour le sol**, et un sol en bonne santé est le meilleur garant de la productivité de la terre et de la biodiversité.

1 FOCUS 5, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, Juin 2014

En compostant, vous contribuez au cycle naturel de la vie, rendant à la terre de la fertilité pour nourrir la récolte de la saison prochaine.



Source : http://environnement.wallonie.be/data/dechets/menagers/composition/om_2010.htm

« **En moyenne, un Bruxellois gaspille 15 kg de nourriture par an, dont plus de 5 kg de fruits et légumes entamés ou périmés (hors épluchures, feuilles extérieures et légumes non consommables).** » (Brochure *Composter pour réduire ses déchets*, Bruxelles Environnement)

Et les sacs de couleur orange ?

La collecte des déchets organiques (les sacs orange) par Bruxelles Propreté n'est pas sans intérêt pour ceux qui n'ont pas de jardin ou qui n'ont pas la chance d'avoir un compost collectif à proximité de leur domicile. Mais il faut savoir que ces sacs partent à un centre de bio-méthanisation situé à Ypres, soit plus de 200 km aller – retour pour que vos déchets organiques compostables

soient transformés en méthane, brûlés et finalement disparaître en fumée !

Ne pourrait-on envisager l'installation de containers type bulles à verre en nombre suffisant pour permettre à chacun de venir y vider sa poubelle à déchet organique ?



Nous vous encourageons cependant à utiliser ces sacs si vous n'avez pas d'autre solution. Il appartient à la Région de faire ce qu'il faut pour qu'un centre de biométhanisation soit créé en Région bruxelloise et que des alternatives à l'utilisation de sacs plastique soit mises en place.

Oui, mais comment m'y prendre ?

Composter n'est pas compliqué. A la base, le compostage consiste à créer un tas bien équilibré de matière verte et brune, coupée en morceaux – plutôt style « couscous » que « lasagne ». Les micro-organismes et les vers font le travail de transformer cette matière en compost.

Pour ceux qui ont un jardin, vous pouvez acheter un fût ou construire vous-même un bac. Vous y mettez fruits et légumes, marc de café avec filtre, sachets de thé, essuie-tout, carton découpé, papier non coloré, feuilles mortes, fleurs fanées, tontes de pelouses, tailles de haie, branchages coupés, paille. La terre de votre jardin profitera du résultat. Il y a bien sûr des astuces – comme éviter que le tas soit trop humide et le recouvrir de matière sèche en cas de présence de mouchettes. Pour ceux qui n'ont pas de jardin ou peu de place, pensez au vermicompostage. Des petits vers rouges, spécialistes du compostage, font le travail nécessaire dans un bac clos « une vermicompostière » que vous pouvez installer dans un garage, une cave ou votre balcon. Vous en obtiendrez du terreau pour vos plantes d'intérieur ou de terrasse. En tout cas, les infos pour vous guider abondent (voir la fin de cet article).

Les avantages du collectif

Autre solution pratique et facile pour ceux qui ne veulent pas se lancer seuls dans le compostage, c'est de participer à un des composts collectifs qui existent à plusieurs endroits à Uccle. Tout simplement, vous vous inscrivez, vous apportez vos déchets organiques et vous avez droit à une part de la production à certains moments de l'année. Un plus de cette approche : la convivialité. Par exemple, à Saint Job, on combine les instants

de travail collectif bénévole avec un moment social à la fin. Souvent, le compost produit par ces projets sert non seulement aux participants mais aussi à d'autres projets dans les quartiers voisins, comme les potagers collectifs ou les *Incrovables Comestibles* (culture en bac sur l'espace public).

Pour en savoir plus

Laissez-vous tenter par l'aventure : Bruxelles Environnement propose **un guide pour débutants** qui explique le compostage au jardin ou à l'intérieur, et même les démarches pour créer un projet de compost collectif dans votre quartier. La brochure est disponible gratuitement en ligne sur le site de Bruxelles Environnement, page Mon Compost, ou vous pouvez commander par téléphone : 02 775 75 75.

Sites web :

Worms <http://www.wormsasbl.org/>;

Bruxelles-Compost <https://www.bru-compost.be/>;

Bruxelles Environnement <http://www.environnement.brussels/thematiques/dechets-ressources/mes-dechets/composter>

Il existe aussi un réseau de maîtres-composteurs bénévoles prêts à répondre à vos questions. Contactez-les via le site web : <http://www.environnement.brussels/thematiques/espaces-verts-et-biodiversite/mon-jardin/mon-compost>

Les composts collectifs à Uccle :

Le site web de l'ASBL Worms tient une liste de composts collectifs sur Uccle avec informations pour les contacter, sous la rubrique Compostez ! Vous pouvez aussi contactez Worms au : 02 611 37 53.

- Carré Tillens
- Compost à Job
- Domaine de Wolvenberg
- Ecole du Centre
- Hompot
- La Roseraie
- Les Jeunes Jardiniers asbl
- Potager du Keyenbempt
- Saint Job
- Wolvendael

Susan Wild

COMMENT LUTTER CONTRE LES DÉCHETS DANS L'ESPACE PUBLIC ?

L'abandon de débris sur la voie publique illustre bien la négation du principe « Ne faites pas à autrui ce que vous n'aimeriez pas qu'autrui vous fasse ». Car, pour une catégorie de personnes, l'espace public n'appartient à personne et n'a donc, en quelque sorte, pas d'existence propre. Le salir, le dégrader n'a dès lors aucune importance.

Pourtant beaucoup d'autres s'indignent de voir éparpillés ou s'accumuler des débris dans l'espace public. Cela tient au fait que notre société de consommation produit beaucoup de déchets. On s'y est habitué. Il ne faut pas s'étonner dès lors que les gens les moins concernés par la qualité de l'environnement s'en débarrassent sans se poser de questions.

Pour faire bref, les débris visibles que l'on retrouve dans notre environnement peuvent être divisés en deux catégories :

1. Depuis que le tri sélectif est organisé à Bruxelles, les déchets organiques sont relégués dans les sacs blancs « généralistes », et plus récemment, dans les sacs orange plus spécifiquement consacrés aux déchets de ce type. Le problème vient du fait que le contenant est constitué d'une fine couche de plastique qui se déchire au moindre accroc. C'est une aubaine pour nos amis visiteurs nocturnes attirés par les odeurs intéressantes que dégagent les sacs. Chats errants, renards, et autres corvidés s'en donnent à cœur joie. Résultat : le lendemain on peut constater les dégâts et le spectacle n'est pas beau à voir. Un seul sac déchiré répandu sur la voie publique et dont le contenu est dispersé sur des dizaines de mètres par le passage des véhicules ne rend pas les riverains très fiers de leur environnement.

La parade existe pourtant : des poubelles en plastique peu onéreuses sont vendues dans le commerce et les autorités communales encouragent leur utilisation. On peut même s'en procurer à l'administration. Mais leur emploi n'est pas obligatoire et donc seule une partie des habitants en ont acheté une. Serait-il possible



de rendre cet outil obligatoire au lieu simplement de le conseiller ?

En outre, malgré que cela soit interdit, un certain nombre d'habitants s'obstinent à sortir leur sac en dehors des heures et des jours prévus. Il en résulte que des sacs traînent parfois plusieurs jours ce qui augmente bien sûr le risque de dégradation de l'enveloppe plastique.

2. **L'abandon de déchets sur la voie publique** ou dans des endroits moins accessibles mais bien visibles ne font que rarement l'objet de ramassage par les autorités. Depuis de nombreuses années, quelques actions citoyennes en collaboration avec les services communaux sont organisées comme par exemple la demi-journée de nettoyage organisée par S.O.S.-Kauwberg au début du printemps. Les dimensions de cet espace vert et la valeur emblématique de ce lieu semi-naturel unique à Uccle favorisent sans doute la mobilisation de bénévoles. C'est moins vrai pour des lieux plus anonymes comme les abords du pont de chemin de fer à la station de St- Job ; les abords d'un autre pont, celui de la chaussée de St Job entre l'avenue Dolez et la rue Basse ; le passage piétonnier derrière l'arrêt de bus « Helleveld » entre la rue Geleytsbeek et la chaussée de St Job à hauteur des barres d'habitations Etrimo. On l'aura compris, ce qui fait le plus problème ce sont les lieux de passages intensifs qui favorisent l'abandon de débris.

Le phénomène est connu : lorsqu' « on » voit quelques débris éparpillés à un endroit, « on » aura moins de scrupules à ajouter les siens. Lorsqu'on s'adresse aux autorités communales elles nous répondent que, certes, elles veulent bien intervenir, mais dans les limites de leur pouvoir d'action : les abords de la voie ferrée sont du ressort de la SNCB ; le Kauwberg est une zone privée, c'est la raison pour laquelle le travail annuel est effectué par une a.s.b.l. bénévole. De même que le « Broek » qui est une réserve naturelle gérée par Natagora etc...

Si on y réfléchit, la propreté n'est-elle pas l'affaire de tous ? Plutôt que de se plaindre, ne pouvons-nous pas contribuer modestement à la propreté ? Dans les pays nordiques, la conscience

d'une responsabilité citoyenne est plus forte que chez nous et chez nous elle est sans doute plus forte que dans beaucoup de pays méditerranéens. Ce n'est pas une fatalité. Les prises de conscience peuvent évoluer, parfois plus vite que ce que l'on imagine. Mais bien entendu, c'est au sein de l'école à partir des maternelles que les choses peuvent avancer de la manière la plus efficace. L'éducation joue un rôle central dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres relatifs à la prise de conscience du « vivre ensemble ».

Pour tenter de réveiller la conscience citoyenne, l'entité de Rochefort (province de Namur) a décidé d'**utiliser un langage plus direct, voire plus cru pour s'adresser aux personnes** (voir photo) qui à notre avis sonne plus juste et peut amener des « hésitants » à plus de responsabilité environnementale. Car la prévention « douce » et consensuelle n'est pas suffisante pour faire changer les choses. Elle est trop défensive et trop silencieuse.

Il faut bien faire comprendre aux gens moins scrupuleux que salir la voie publique et les espaces verts n'est pas une option neutre et sans conséquence. A commencer par l'aspect financier. Quand une amende est à la clef, certaines personnes peuvent réfléchir plutôt deux fois qu'une aux conséquences de leurs gestes. Encore faut-il que les autorités se donnent les moyens d'agir sur le terrain. Il ne suffit pas que la chose soit interdite ou illégale. Il faut que la sanction administrative suive. On l'a constaté avec les étrons canins. De nombreux propriétaires de

chiens ramassent les « déjections » de leur fidèle compagnon au moyen d'un sac idoine. D'autres continuent à ne pas s'en soucier. ...

Mais c'est à leurs risques et périls. Et généralement les infractions de ce type sont désormais commises « en stoemelinks », loin des regards désapprobateurs. Mais au moins, petit à petit, le caractère illégal et dégoûtant de la négligence est clairement affirmé.

A Bruxelles-Ville et à Schaerbeek, l'abandon d'emballages sur la voie publique était devenu un réel problème. Une patrouille mixte constituée d'employés et de policiers a été spécialement dévolue à la poursuite de ce type de délinquance, y compris l'abandon d'emballages et de canettes. On a pu constater une certaine amélioration de la situation. En plus ,cela rapporte : En 2008 la commune de Schaerbeek affichait la somme de 269.000 euros de surtaxes dans ce domaine.

L'Administration communale ucloise ne reste pas les bras croisés. Sur le site de la Commune on peut voir que des dispositions ont été prises depuis quelques années. Pourtant le problème est loin d'être résolu.

Bien sûr, il n'est pas possible de traquer systématiquement toutes les « petites incivilités ». Mais il faut être créatif et imaginer des types d'actions réalisables sans faire exploser les coûts. Ne rien faire de plus que ce que l'on a fait jusqu'à présent, c'est encourager les inciviques à continuer de dégrader l'environnement.

La densification du tissu urbain, l'arrivée de populations provenant de régions du monde qui ont d'autres valeurs, le délitement du lien social ne vont pas favoriser la résolution de ce type de problème. Au contraire. Il faudra donc que l'on réfléchisse à une politique qui conjugue de manière pratique et efficace la prévention et la répression dans le but de rendre les lieux publics moins exposés aux incivilités de toutes sortes parmi lesquelles l'abandon des déchets n'est pas la moindre.

Christian Hubin



COMMUNIQUÉ DE PRESSE BRUXELLES NATURE



Comme en 2017, durant la Semaine Bruxelloise de la Nature, du 21 avril au 1er mai 2018, des films et des courts métrages primés en 2017 au Festival International Nature de Namur seront projetés dans l'une ou l'autre salle de cinéma à Bruxelles, des promenades guidées à thème seront proposées et, point d'orgue, le dimanche 29 avril, un circuit en bus gratuits permettra de visiter 5 sites semi-naturels.

Activités ucloises lors de la Semaine Bruxelloise de la Nature

Date de l'activité : dimanche 22 avril 2018

Excursion au plateau du Kauwberg.

Thème : « à l'écoute des oiseaux » (Pré-AUBE des OISEAUX de Natagora)

Rendez-vous : 7 h 00

Lieu : devant le cimetière d'Uccle, avenue de la Chênaie 125

Durée : environ 2 heures

Accès : Bus 43 arrêt « chênaie » (pas Kauwberg qui est le terminus à l'autre bout du site...)

ou bus 60 arrêt « chênaie » (+ 10 min de marche) et 43 arrêt « Guy » (+ 5 min de marche)

Guide : Ludovic Petre (0476 50 17 63 ou ludo_petre@hotmail.com)

Organisateur : SOS Kauwberg-Uccle Natura et ACQU/Natagora.

Nombre de participants limités à 15. Inscription par mail à hortensedebrouwer@gmail.com ou en contactant le 0471 18 22 91.

Date de l'activité : lundi 23 avril 2018.

Description : Cheminons au fil de l'eau du Geleysbeek dans le site du Keyenbempt à Uccle.

Rendez-vous : dès 13 h 45 devant le site de la réserve naturelle du Kinsendael, rue du Château d'or/rue Engeland devant l'étang.

Accès : arrêt STIB Bus 60 (Engeland), Bus 43, 51 (détourné), (Bourdon) à 5'. Gare Uccle Calevoet à 5'. Parking rue Engeland.

Durée : départ à 14 h et fin prévue aux environs de 16 h 30.

Guide : Thérèse Baekelmans – chabi@comiteengeland.be – 0473 321 585

Organisateur : Guides-nature du Brabant, en collaboration avec l'asbl « SOS Kauwberg-Uccle Natura ». Nombre de participants limités à 20. Inscription par mail à hortensedebrouwer@gmail.com ou en contactant le 0471 18 22 91.

Remarque : Accessible aux familles et poussettes.

Date de l'activité : mardi 24 avril 2018

Description : Le parc Duden au printemps

Rendez-vous : dès 13 h 45 à l'entrée du parc, avenue Victor Rousseau, en face de l'avenue Maréchal Joffre.

Accès : arrêt STIB Bus 48 et 54 (Duden), tram 51 (altitude 100) à 5'.

Durée : départ à 14h et fin prévue aux environs de 16 h 30.

Guide : Françoise Debefve – francoise.debefve@gmail.com – 0488 371 961

Organisateur : Guides-nature du Brabant
Nombre de participants limités à 20. Inscription par mail à hortensedebrouwer@gmail.com ou en contactant le 0471 18 22 91.

Date de l'activité : jeudi 26 avril 2018

Description : Découvrons la végétation printanière dans la réserve naturelle du Kinsendael à Uccle.

Rendez-vous : dès 13 h 45 devant le site de la réserve naturelle, angle rue du Château d'or/ rue Engeland devant l'étang.

Accès : arrêt STIB Bus 60 (Engeland), Bus 43, 51 (détournés), (arrêt Bourdon) à 5'. Gare Uccle Calevoet à 5'. Parking rue Engeland.

Durée : départ à 14h et fin prévue aux environs de 16 h 30.

Guide : Thérèse Baekelmans – chabi@comiteengeland.be – 0473 321 585

Organisateur : Guides-nature du Brabant, en collaboration avec l'asbl « SOS Kauwberg-Uccle Natura »
Nombre de participants limités à 20. Inscription par mail à hortensedebrouwer@gmail.com ou en contactant le 0471 18 22 91.

Remarque : Prévoyez de bonnes chaussures ou des bottes, le sol peut être boueux.

DIMANCHE 29 AVRIL : DISCOVER THE GREEN SIDE OF BRUSSELS

A la découverte de 5 sites semi-naturels bruxellois
Dans le cadre de la semaine bruxelloise de la nature, l'ASBL Bruxelles Nature organise une journée découverte de **5 sites semi-naturels**¹ le **29 avril 2018, avec l'appui du cabinet de la Ministre de l'Environnement**.

25 ans après la dernière édition du rallye des 5 vallées, Bruxelles Nature met à l'honneur 5 sites emblématiques bruxellois : le Moeraske, le Kauwberg, le Vogelzang, le Scheutbos et le Val du Bois des Béguines. Sur chacun de ces sites, **4 visites guidées**² d'un peu moins d'une heure sont organisées aussi bien en français qu'en néerlandais et assurées, tout au long de la journée, par des guides bénévoles membres de diverses associations naturalistes.

Celles-ci ont pour but de faire découvrir les sites semi-naturels en passant par les endroits les plus typiques et intéressants selon leurs qualités historiques, leurs valeurs biologiques, etc. Les participant-e-s auront l'occasion de discuter et de s'informer au stand d'accueil mais aussi de se divertir en répondant à des quizz ou en participant à des ateliers. Nous mettrons également à leur disposition une brochure permettant de visiter un site par soi-même.

Par ailleurs, les sites seront reliés par une **navette** composée de 5 bus d'environ 50 places³. La participation aux visites et l'utilisation des transports est entièrement **gratuite**. Des parkings pour **vélos** sont placés sur chaque site à visiter. Un itinéraire à vélo devrait également être mis à disposition des participant-e-s. De plus, une restauration sera proposée sur certains sites.

Par l'organisation de cet événement, nous souhaitons offrir l'opportunité aux participant-e-s de découvrir gratuitement des sites qui leur sont peut-être inconnus, en dehors de leur cadre de vie quotidien, tout en ayant le confort d'utiliser des transports mis en place à cet effet. Ce sera l'occasion pour les participant-e-s d'être informé-e-s sur l'importance de la préservation de la nature en

région bruxelloise et des menaces qui pèsent sur les sites semi-naturels.

L'ASBL, **Bruxelles Nature** regroupe des associations qui ont dans leurs objectifs la conservation de l'environnement naturel et urbain, dans le sens le plus large du terme, à Bruxelles et dans sa périphérie, en défendant le projet d'une ville où l'élément naturel constitue une des composantes essentielles au même titre que les composantes sociales, économiques, culturelles de logement ou d'équipement. Depuis 2017, l'ASBL organise la Semaine Bruxelloise de la Nature durant laquelle des projections de films et de courts métrages primés au Festival International Nature Namur et des promenades guidées à thème sont proposées au public.

Personne de contact : De Brouwer Hortense, hortensedebrouwer@gmail.com, 0471182291 (pour la communication) ou Ninanne Mario, mario.ninanne@gmail.com, +32 (0) 478 550 424 (pour toute autre question)

Site web : <http://bruxellesnature.be/>

Page Facebook :

[https://www.facebook.com/](https://www.facebook.com/Bruxelles-Nature-ASBL-2110935695802154/)

[Bruxelles-Nature-ASBL-2110935695802154/](https://www.facebook.com/Bruxelles-Nature-ASBL-2110935695802154/)

ANNEXE 1



1 Annexe 1

2 Annexe 2

3 Annexe 3

ANNEXE 2

HORAIRE DES VISITES GUIDÉES				
KAUWBERG	VOGELZANG	SCHEUTBOS	VAL DU BOIS DES BÉGUINES	MOERASKE
10H00	9H30	9H45	10H00	10H30
12H00	11H30	11H45	12H00	13H15
14H45	13H30	15H15	15H00	15H00
16H00	16H15	16H30	17H00	17H00

ANNEXE 3

HORAIRE DES BUS					
BUS	KAUWBERG	VOGELZANG	SCHEUTBOS	VBB	MOERASKE
E					9H
D				8H45	9H05
C			9H	9H20	9H40
B		9H15	9H30	9H50	10H10
A	9H	9H20	9H35	9H55	10H15
E	9H45	10H	10H20	10H40	11H
D	9H50	10H10	10H25	10H45	11H05
C	10H25	10H45	11H	11H20	11H40
B	10H55	11H15	11H30	11H50	12H10
A	11H	11H20	11H35	11H55	12H15
E	11H45	12H	12H20	12H40	13H
					13H45
D	11H50	12H10	12H25	12H45	13H05
					13H50
C	12H25	12H45	13H	13H20	
				14H05	14H26
B	12H55	13H15	13H30		
			14H15	14H35	14H55
A	13H	13H20			
		14H05	14H20	14H40	15H
E	14H30	14H50	15H05	15H25	15H45
D	14H35	14H55	15H10	15H30	15H50
C	15H10	15H30	15H45	16H05	16H25
B	15H40	16H00	16H15	16H35	16H55
A	15H45	16H05	16H20	16H40	17H
E	16H30	16H50	17H05	17H25	17H45
D	16H35	16H55	17H10	17H30	17H50
C	17H10	17H30	17H45	18H05	18H25
B	17H40	18H00	18H15	18H35	
A	17H45	18H05	18H20		



5 bus numérotés A, B, C, D et E tournent dans le sens des aiguilles d'une montre entre les sites :

Les heures indiquées sur l'horaire ci-dessus sont les heures de départ, sauf pour les cases surlignées en gris qui correspondent aux heures d'arrivée avant pause du chauffeur ou fin de journée. À ces heures-là, il ne sera pas autorisé de monter dans les bus.

Discover the green side of Brussels!



Kauwberg

Moeraske

Scheutbos

Val du Bois des Béguines

Vogelzang

**Découvrez les merveilles de la nature
bruxelloise**

Ontdek de natuurwonderen van Brussel

Dimanche / Zondag

29.04.2018

08:45 - 18:30

Visites guidées sur 5 sites semi-naturels et bien plus encore
Rondleidingen op 5 semi-natuurlijke gebieden en nog veel meer

navette gratuite reliant les sites semi-naturels
5 gratis pendelbussen die de sites verbinden

Participation gratuite - Gratis deelname

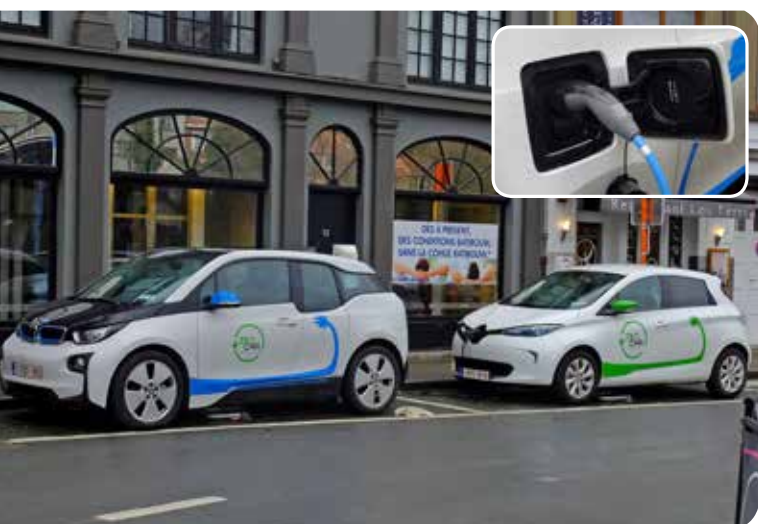


Renseignements - Inlichtingen: <http://bruxellesnature.be/> /
<https://www.facebook.com/Bruxelles-Nature-ASBL-2110935695802154/>

LA VOITURE ÉLECTRIQUE EST-ELLE VRAIMENT « ZÉRO ÉMISSION » ?

Les véhicules à moteur thermique, et en particulier diesel, n'en finissent pas de défrayer la chronique ; les véhicules à propulsion électrique seraient-ils donc « la solution » qui va permettre de continuer à utiliser la voiture, sans polluer ?

Les responsables politiques, poussés dans le dos, en particulier par le « dieslegate » et les scandales qui en font partie proposent des mesures fiscales et des aménagements divers (bornes de recharge, parkings spécifiques..) pour encourager leur utilisation ; des zones de basse émission sont mises en place dans les villes, pour en exclure progressivement les véhicules diesel et essence les plus polluants.



Les constructeurs se mettent au vert, greenwashing et arguments commerciaux à l'appui ; investissent massivement pour développer des voitures électriques, qu'ils appellent « véhicules propres ». Le marché qui s'annonce sera particulièrement profitable, et tous veulent en être.

Mais ces voitures dites « zéro émission » sont-elles réellement aussi propres qu'on veut nous faire croire ? Sans doute, si on se limite à constater qu'à l'usage ces véhicules n'émettent que peu ou pas de polluants, présentent un meilleur rendement énergétique que les moteurs thermiques, et permettent de réduire la dépendance de nos pays à l'égard du pétrole importé.

Les émissions polluantes de la voiture électrique

Mais ce constat perd de sa valeur et sa pertinence si on analyse la totalité du cycle de vie d'un véhicule électrique, « du berceau à la tombe ».

- La construction d'un véhicule électrique est deux fois plus énergivore qu'un véhicule thermique : elle rejette en moyenne 6,6 tonnes équivalentes CO₂, dont près de la moitié pour la fabrication des batteries, alors que celle d'un véhicule thermique en émet 3,8 tonnes.

- Les batteries utilisent des métaux rares dont l'extraction est faite dans des conditions humaines et environnementales dégradantes et nocives, que ce soit l'extraction du cobalt au Congo, du lithium dans l'Altiplano andin et au Chili, du graphite en Chine. Et dont les réserves seront rapidement épuisées, ce qui entraînera fatalement de nouvelles prospections et exploitations avec des conséquences environnementales toujours plus négatives. Ainsi, l'extraction du lithium nécessite d'importantes quantités d'eau, ce qui a pour résultat d'assécher les nappes phréatiques dans une région où l'eau est un enjeu crucial. Ce qui revient à déplacer les pollutions d'un endroit à l'autre de la planète.

- Le recyclage des batteries en fin de vie reste encore embryonnaire et exige beaucoup d'énergie, plus que pour produire des batteries neuves.

- En outre, une récente étude française (Airparif) a démontré que 41% des particules fines émises par le trafic routier en Île de France provient de l'abrasion des pneus, du revêtement routier, des freins.

La production d'électricité

- La manière dont est produite l'électricité est aussi un facteur déterminant dans le cycle de pollution d'un véhicule électrique.

Pour l'année 2017, le mix énergétique de production d'électricité en Belgique (c'est à dire la répartition des diverses sources utilisées pour produire de l'électricité) était de 58% pour le nucléaire, 32%

pour les énergies fossiles et autres, et 10%, pour le solaire et l'éolien.

C'est dire qu'une voiture électrique roule, de manière indirecte, au nucléaire, au gaz ; au charbon dans certains pays (Allemagne, Chine, USA...), ce qui alourdit son bilan énergétique. Et dans le cas d'une reconversion massive du parc automobile à l'électricité, combien de centrales supplémentaires faudra-t-il prévoir ?

Quelle mobilité urbaine ?

Alors, le véhicule électrique est-il une réponse, ou « la » réponse aux multiples problèmes de pollution et de mobilité urbaine ?

Sous certaines conditions, ce véhicule peut trouver sa place parmi les modes de déplacements urbains. Et ceci dans la mesure où l'électricité sera produite de manière renouvelable et que les batteries seront fabriquées à partir de matériaux dont les impacts environnementaux et socio-économiques seront moins nocifs.

Mais le véhicule électrique ne change pas la problématique de la mobilité urbaine. La congestion automobile restera la même ; et que la voiture soit à propulsion électrique ou thermique, la grande majorité de l'énergie consommée sert

principalement à déplacer le véhicule, ce qui reste irrationnel.

La mobilité urbaine doit être repensée, réorientée par une large priorité accordée aux transports en commun (fréquences, réseau), la marche, le vélo ; par la généralisation des véhicules partagés (voitures et scooters électriques, vélos), ce qui implique d'abandonner progressivement le concept de la voiture qui est actuellement objet de possession.

Ce n'est pas une technologie nouvelle, quelle qu'elle soit (véhicules électriques, voitures autonomes...) qui rendra nos villes plus vivables et moins polluées.

Mais bien la capacité et la volonté des citoyens et des responsables politiques - élus par ceux-là, ne l'oublions pas - à faire preuve d'innovations et à poser des choix pour réorienter notre manière de nous déplacer. C'est ici que les pouvoirs locaux, la commune d'Uccle en ce qui nous concerne, peuvent orienter, imposer la vision d'une mobilité plus collective, plus durable, moins polluante. Un défi lancé à celles et ceux qui gèreront la Commune après les prochaines élections communales.

François Glorie

VERS LE CLASSEMENT DU MANOIR PIRENNE

Un pas important pour la protection du patrimoine

Nos lecteurs se souviennent peut-être du projet d'Ocean Group datant d'avril 2016 et visant à démolir le Manoir Pirenne ([125/127 avenue de la Floride](#)), ainsi que le parc qui l'entoure y compris l'abattage d'arbres remarquables, pour y construire 3 immeubles de grand gabarit avec piscines sur les toits.

Ce projet avait justifié une forte mobilisation des voisins proches et moins proches, et une « levée de boucliers » unanime contre le projet.

L'urbanisation sauvage des années 60/70 ayant provoqué la disparition de très nombreux témoins de notre architecture bruxelloise et d'espaces verts remarquables, il était urgent de préserver ce Manoir construit par l'architecte Pirenne en 1909, ainsi que le magnifique parc qui l'entoure et qui constitue son écrin. De plus, le parc fait partie du maillage vert et la liaison avec des espaces verts

classés Natura 2000. Ce parc abrite de nombreux oiseaux et animaux.

Suite à l'avis négatif du Comité de Concertation de la Commune d'Uccle et sur base de l'avis de la Commission Royale des Monuments et Sites, l'ASBL Comité de Quartier Floride/Langeveld a constitué le dossier complet visant le classement du Manoir et du Parc environnant. Par le canal et avec l'appui de l'ASBL Pétitions Patrimoine, la demande de classement a été introduite à la Commission Royale des Monuments et Sites.

A la mi-décembre 2017, [le Collège Echevinal d'Uccle a décidé de soutenir le classement du Manoir](#) et de la parcelle du parc paysager constituant l'écrin du Manoir.

Nous nous réjouissons de cette décision qui contribue grandement à la préservation du patrimoine et au maillage vert de notre quartier.

Le Comité de Quartier Floride/Langeveld

DE L'OMBRE À LA LUMIÈRE

UCCLE EN CLAIR-OBSCUR



Un projet photographique collectif

Pour la 7^e année consécutive, l'Echevinat de la Culture d'Uccle, en partenariat l'ACQU organise une exposition photographique collective mettant en valeur les spécificités et richesses de la commune. Nous invitons les photographes amateurs ou professionnels, Ucclois de souche ou visiteurs de passage, à nous transmettre leurs meilleures photos prises sur le territoire communal.

Pour 2018, le thème est « Uccle en Clair-Obscur ». Nous espérons regrouper une diversité de points de vue et de regards mettant en valeur le côté solaire... mais aussi la part d'ombre d'Uccle et de ses habitants.

Pourquoi l'ombre et la lumière ?

La lumière, sa bonne gestion, sa « captation » sont à l'origine même de la photographie et de la possibilité d'imprimer un support photosensible pour y restituer une certaine vision de la réalité.

Mais le relief, la profondeur, les nuances et l'atmosphère d'une photo dépendent aussi des zones d'ombre qui peuvent venir se projeter sur un paysage, un visage, un bâtiment... ou une scène de la vie de tous les jours.

C'est de la combinaison, du juste équilibre et du jeu entre le clair et l'obscur que va dépendre la qualité et la force d'une image photographique.

Uccle comme sujet / objet

Au sein d'une commune urbaine, la bonne gestion de la lumière et de l'éclairage a toute son importance. Aux impératifs de visibilité et de sécurité, viennent se superposer des considérations esthétiques ainsi que le souhait d'une lumière plus intimiste, permettant à chacun de vivre dans un cocon quelque peu tamisé.

Les habitants de la cité plus ou moins éclairée, peuvent eux aussi être solaires ou... sombres et avoir leur part de lumière ou de ténèbres. Par leur présence ou leur absence, ils contribuent à colorer notre quotidien, fonctionnant comme autant de miroirs amplifiant ou absorbant la lumière uccloise.

Une place particulière sera réservée, lors de la sélection, aux photos qui mettront de tels personnages en scène, afin de privilégier la dimension humaine.

Mode d'emploi

- Les photos sont à transmettre par email, pour le 16 avril 2018 à ucclephoto@gmail.com
- Être prises sur le territoire de la commune d'Uccle
- Être récentes ou anciennes
- Présenter une résolution suffisante pour être imprimées en grand format (75x50cm)
- En couleur ou noir et blanc
- Au format (carré, 2/3, panoramique...) choisi par le photographe.

Chaque cliché doit être accompagné du nom du photographe, du lieu et de la date de prise de vue, ainsi que d'un titre qui servira de légende lors de l'exposition.

Jury & sélection

L'ensemble des photos qui nous parviendront dans les temps et qui respectent le thème seront soumises à un jury de manière anonyme. Ce jury aura la rude tâche de sélectionner la cinquantaine de clichés qui seront imprimés en grand et qui composeront l'exposition « **Uccle en Clair-Obscur** », dont l'inauguration est prévue à la mi-juin 2018 au Doyenné (Maison des Arts d'Uccle) ;

L'originalité de la photo, la dimension et présence humaine, l'adéquation avec le thème, ainsi que les qualités photographiques et esthétiques sont autant d'éléments qui seront pris en compte par le jury.

Compléments d'informations

Le règlement du concours peut être consulté et téléchargé sur la page web suivante www.acqu.be/photo.

Les concours précédents et une sélection des photos passées peuvent également y être consultés.

Vous pouvez télécharger l'affiche du concours sur cette page web... et nous vous encourageons à relayer cette information et à inviter un maximum de personnes à y prendre part.

Pour toute remarque ou question, n'hésitez pas à nous contacter par email : ucclephoto@gmail.com nous vous répondrons dans les plus brefs délais.

Au plaisir de découvrir vos images et de partager des points de vue éclairants sur notre belle commune.

Pour l'ACQU
Georges MICHEL

De l'ombre à la lumière.
Uccle en clair-obscur
 Concours photo & exposition - 2018

Révélez les facettes lumineuses... ou sombres, d'Uccle et des Ucclois.

Avant le 16 avril 2018
 Envoyez vos meilleurs clichés à: ucclephoto@gmail.com

Juin 2018
 Exposition au Doyenné (Maison des Arts)

Juillet-août 2018
 Exposition au Parc Wolvendael

Infos: culture@uccle.brussels
 Règlement: www.acqu.be ou www.uccle.be

Rencontres photographiques organisées par l'ACQU asbl, en collaboration avec l'Échevinat de la Culture d'Uccle

DE L'EAU AU MOULIN !

LE POINT SUR LA RÉHABILITATION DU COURS DE L'UKKELBEEK

Depuis plus de 20 ans, l'ACQU attire l'attention du monde politique via ses actions et ses publications sur les aménagements à réaliser pour se prémunir des pluies exceptionnelles et surtout pour que les solutions adoptées ne soient pas seulement techniques mais en adéquation avec le respect de la biodiversité et de l'environnement. (Voir le dossier de 1992 « Pour un retour aux sources » et celui de décembre



2012 « Plaidoyer pour une commune eau admise » qui a passé en revue les différentes possibilités d'aménagement du territoire pour limiter les écoulements pluvieux).

L'ACQU avait donc réclamé depuis de nombreuses années, comme pour le Geleytsbeek pour lequel d'importants travaux ont déjà été réalisés, que le cours de l'Ukkelbeek soit réhabilité et même réapparaisse si possible en surface.

En décembre 2016, la Ministre Frémault nous avait reçus à son cabinet pour faire le point sur la réhabilitation du cours de l'Ukkelbeek et nous avait rappelé que son objectif premier était de rétablir un cours d'eau continu entre la principale source située av. De Fré à hauteur de l'ambassade de Russie et l'étang dit du « Moulin Blanc » ou Clipmolen, rue de Stalle.

Aujourd'hui, en mars 2018, une nouvelle réunion a rassemblé les principaux acteurs et intéressés à cette réhabilitation.

Bonne nouvelle : **le cours de l'Ukkelbeek sera réhabilité entre sa principale source av. De Fré et l'étang du Clipmolen au cours de cette année !**

Même si la mise à jour du ruisseau ne sera pas possible au vu des conditions de terrain, l'eau sera canalisée vers l'étang et ne finira plus dans les égouts comme c'est le cas actuellement, mais apportera de l'eau à l'étang du Clipmolen. C'est une grande avancée.

Les travaux seront effectués déjà entre avril et décembre 2018. Les habitants seront informés du planning et des répercussions de ceux-ci par la Commune.

L'ACQU se félicite de cette annonce et remercie les services techniques de la Commune d'Uccle qui ont été un maillon essentiel de ce dossier.

CHAUSSEE D'ALSEMBERG : TRAVAUX STIB ET COMMERCES

Les commerçants de la chaussée d'Alseberg et des rues avoisinantes, centre d'Uccle, s'étaient donné rendez-vous, ce mardi 27 février 2018, pour leur assemblée annuelle, en présence de M. Biermann, échevin de la mobilité et de Mme François, échevine de l'économie et du commerce.

Ils désiraient connaître, entre autres, la suite du calendrier des travaux de la STIB, pour le **remplacement des rails de la ligne du tram 51. Ces travaux sont nécessaires** pour permettre le changement des vieux trams 51 de type 7000 (largeur de 2.20m), mis en service dans les années 70. Il est, en effet, prévu de les remplacer par des **trams de type 3000** (largeur de 2.30m). Ce type de tram roule déjà sur la ligne 25, par exemple.

Les travaux commencés en **juillet 2017**, sur le premier tronçon « **Calevoet – Globe** », se termineront vraisemblablement, comme prévu, en **mai 2018**. Est-ce à dire que le tram 51 roulera déjà à cette date ? Ce n'est pas certain car de nombreux aménagements restent à faire : les trottoirs et les haltes de tram, notamment. Et il se pourrait que le tram 51 ne soit réellement en fonction que vers le mois de **septembre 2018**.

Mais alors, quid de la ligne 51, du carrefour « Globe », à la halte « Coghen » ?

L'échevin de la mobilité a voulu être rassurant. Sur ce tronçon, les travaux dureront un peu plus longtemps que prévu, mais ils permettront aux nombreux clients de ce grand centre commercial de retrouver, pour une trentaine d'années, un bel espace accueillant pour y faire leurs achats.

Comme pour le tronçon sud de cette chaussée, les travaux STIB seront jumelés avec les travaux de rénovation nécessaires (notamment pour Vivaqua, Sibelga et Proximus). **L'embellissement des lieux sera le maître-mot et les commerçants seront associés aux décisions.**

Deux phases de travaux seraient prévues sur la chaussée d'Alseberg.

A. Sur le tronçon Globe jusqu'au carrefour avec Asselbergs :

Le calendrier des travaux à venir, quoique non encore fixé, pourrait débuter par les travaux de Vivaqua, en 2019, avec maintien de la circulation automobile sur cet axe. Les travaux de la STIB ne commenceraient donc pas avant 2021.

B. Sur le tronçon Asselbergs jusque Coghen :

Les travaux ne débuteraient pas avant 2022, avec une fin prévisible vers 2024.

En conclusion :

On le voit, les commerçants devront faire face à de nombreux changements dans leur environnement. Et ils ne ménageront pas leurs efforts pour conserver des rues accessibles et accueillantes, malgré ces travaux.

D'ores et déjà, ils demandent aussi un effort de la part de la Région et de la Commune d'Uccle, **en faveur de la propreté**. En effet, ils constatent, par exemple à regret, que les poubelles ne sont pas ramassées régulièrement, et qu'elles donnent une mauvaise image de leurs commerces, même le dimanche. Cela, ils le regrettent car pour eux, respecter l'environnement, c'est aussi respecter leurs clients.

Malgré tout, leur enthousiasme reste fort pour procurer aux clients des commerces de la chaussée d'Alseberg et des rues adjacentes un lieu de proximité, de convivialité et de sociabilité.



N'en doutons pas, les habitants et riverains de ce grand quartier commercial ucclais ont tissé, au fil des ans, des liens de sympathie et d'amitié avec ces commerces. Il y a lieu de les préserver dans l'intérêt de tous.

*Xavier Retailleau
Administrateur*



COURRIER DES LECTEURS

Monsieur le Bourgmestre, Monsieur l'Echevin,
Je n'arrive pas à comprendre les raisons qui ont poussé l'autorité communale, d'accepter que les travaux réalisés chaussée d'Alseberg (voirie régionale) et chaussée de Saint-Job (voirie régionale fermée des 2 côtés à certains moments !) soient exécutés en même temps.

Les embouteillages sont sans fin alors que vous n'avez pas au minimum exigé de la STIB des moyens de transport public adéquats pour les habitants du SO de la commune.

Vous avez aussi décidé d'organiser le paiement du parking ou l'utilisation du disque bleu partout autour des voiries sur lesquelles circulent les tramways, ce qui a pour conséquence encore plus d'embouteillage et surtout plus de pollution puisqu'il faut se déplacer plus loin pour rejoindre un arrêt de tram et parquer son véhicule sans risquer une sanction de 25€. Pour aller travailler bénévolement au service de personnes dont les revenus sont au maximum ceux du logement social, j'ai d'abord besoin de 20 à 25 minutes dans ma voiture afin de rejoindre le tram 92 qui me conduit là où je dois être.

Le bus temporaire 52 constitue une réponse inadéquate car il encombre les petites rues qu'il traverse sans transporter beaucoup de passagers (il est quasi vide, son horaire et le trajet sont erratiques). D'autre part, faire rouler les larges bus 60 sur le Dieweg constitue un grand danger, ils prennent trop de place alors que les parents des trois institutions scolaires situées au Dieweg conduisent et cherchent leurs jeunes enfants. L'air y est quasi irrespirable aux heures de pointe et les trajets compliqués à quasi tout moment.

Bref, vous et vos services avez contribué et/ou créé une situation particulièrement périlleuse et hasardeuse dans l'artère qui remplace à la fois la chaussée d'Alseberg et la chaussée de Saint-Job.

D'autre part, pas plus tard que tout à l'heure, j'ai conduit une de mes voisines âgée de 77 ans au

centre d'Uccle car elle est incapable après une chute d'aller chercher le Tbus 51, rue Égide van Ophem, à deux arrêts (le double de la distance du trajet qui nous conduit à l'arrêt Engeland) de notre chemin. Et cette situation, comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, a débuté le 3 juillet 2017 et pourrait peut-être ne prendre fin qu'au mois de mai ou au mois de juin 2018.

Il est grand temps de réaliser que la diminution du nombre de voitures ne deviendra pas effective tant que l'offre des transports en commun ne répondra pas aux besoins de la population qui habite ou traverse la commune même quand la circulation est compliquée. Et c'est le cas du quartier où j'habite depuis bientôt 30 ans.

Enfin, tous ces travaux entrepris au même moment, ont pour conséquence la fermeture de plusieurs commerces au détriment de l'emploi de travailleurs indépendants et de travailleurs salariés. Les clients (ucclais) sont aussi pénalisés. Le nombre d'emplacements commerciaux à louer n'a jamais été aussi important. Même si la matière des baux ne relève pas de la compétence des communes, il était possible de prévoir des mesures de concertation préalable pour limiter les conséquences dommageables aux activités professionnelles et de proposer des mesures provisoires pour assister les commerçants concernés, actifs à Uccle (70€ par jour pour un commerce fermé ne remplace pas le revenu du travail).

D'autant plus que les nouveaux commerces de moindre qualité qui décident de s'y installer, amoindrisent à la fois la qualité et la diversité des artères commerciales ucclaises.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Bourgmestre et Monsieur l'Echevin, l'expression de mes salutations malheureuses.

Martine van Coevorden

L'Association de Comités de Quartier Ucclais

Les Comités membres effectifs

Andrimont

Georges COPINSCHI, av. d'Andrimont 43
tél. : 02.375.12.87

Association protectrice des arbres en forêt de Soignes (APAFS)

Bosveldweg asbl
Francis ROGER FRANCE, av. Brunard 11
tél. : 02.375.37.48.

Calevoet - Bourdon

Didier GOSSET, Dieweg, 20
GSM : 0475.96.13.57 – info@calevoet.org
www.calevoet.org

Carrés Pauwels et Stevens

Clara BLAZQUEZ, carré Pauwels 35
tél. : 02.347 39 62 et GSM : 0471.22 14 12
blazquez.clara@live.be

Floride - Langeveld asbl

Chantal DE BRAUWERE 0477.291.270
chantaldebrauwere@hotmail.com

Fond'Roy, asbl

av. de Wellington, 32
Kathleen STAQUET
GSM : 0477.35 86 86
comite@fondroy.org

Gracq Uccle

Thierry WYNDAU, av. G. Herinckx 36
GSM : 0498.54.05.90
uccle@gracq.org
www.gracq.org

Groeselenberg

Vincent SCORIELS, rue Groeselenberg 130
tél. : 02.376.25.52

Le Coteau du Dieweg

Christian HUBIN
(Cf Administrateur)
www.coteaudieweg.weebly.com

Les amis du bois de Verrewinkel

Georges LEWY, av. Buysdelle 74
tél. : 02.374.05.73
www.lesamisduboisdeverrewinkel.be

Longchamp - Messidor asbl

Anita NYS,
av. W. Churchill 39/9 – tél. : 02.346.66.61
www.longchamp-messidor.be

Ophem & C°

Yvette LAHAUT, rue des Myosotis 20
tél./fax : 02.376.61.71

yvettelahaut@yahoo.fr

Parc Brugmann

Emmy STRUYVEN, av. de la Ferme Rose,
12 (b.3)
02.345.71.07 - struyven.brochart@gmail.com

Parc Raspail

Bernard ROISIN, rue Victor Allard 31
tél. : 02.534.77.89

Plateau Engeland-Puits

Luc VAN DE WIELE, chemin du Puits 77
tél. : 02.374.81.04
www.plateauengeland.be

Protection et avenir d'Avijl

Catherine TOUSSAINT
(Cf Administrateur) - www.avijl.org

Quartier des Mirabelles

Marianne STORME, rue de la Cueillette, 11
GSM : 0486.33 99 33
stormemarianne01@gmail.com

Quartier St-Job

Stéphane DAVIDTS, ch. de Waterloo 852
tél. (B) : 02.373.57.01
stephane.davidts@skynet.be

Quartier Lorraine

Denys RYELANDT - (Cf Administrateur)

OXY 15, Mon quartier, Ma vie asbl

Xavier RETAILLEAU
(Cf Administrateur)
www.oxy15.be

SOS Kauwberg - UCCLA NATURA asbl

rue Geleytsbeek 29
Stéphane ROYER, tél. : 0496.70.64.51
www.kauwberg.be

Uccle n'est pas un long fleuve tranquille (UPFT)

Bertrand CHARLIER, ch. St Job 317
tél. 02.374.90.27

Vallée du Linkebeek

Henri VERLAET, Moensberg 31
tél. : 02.374.13.53
www.valleedulinkebeek.be

Vivier d'Oie - Place St Job

Kamal CHEHAB,
av. du Prince de Ligne, 82
kamalchehab@hotmail.com
tél. : 02.537.39.69

PERSONNES DE CONTACT

Geleytsbeek

Bernard JOURET
(Cf Administrateur)

Uccle-Centre

Jean-Marie PIERRARD, rue R. Scott 9
tél. : 02.376.77.43

Melkriek - Truite - Trois Rois - Vervloet

Jacques HIRSCHBÜHLER,
chemin de la Truite, 31
02.332.23.99 et 0498.540.560
j.hirschbuhler@gmail.com

Gare d'Uccle-Stalle

Michel HUBERT, rue V. Allard 273
tél. (P) : 02.332.22.23
tél. (B) : 02.211.78.53

De Fré - Echevinage

Michel DEVRIESE
(Cf Administrateur)

Observatoire

Eric de BECO, av. de l'Observatoire, 39
02.374.27.44

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

Bernard JOURET – av. de la Chênaie 79c
tél. : 02.375.28.48 – ab.jouret@skynet.be

Vice-Président

Denys RYELANDT – av. du Maréchal 20A
tél. (B) : 02.375.78.84 – tél. (P) : 02 374.97.03
d.ryelandt@gmail.com

Trésorier

Xavier RETAILLEAU – rue du Château d'Eau 97
tél./fax : 02.374.32.95 – xavier.retailleau@skynet.be

Marc DE BROUWER – rue Geleytsbeek 29

tél. & fax : 02.374.60.34

GSM (préféré) : 0472.719 790 – cepvdqa@skynet.be

Michel DEVRIESE – av. De Fré 29

tél. : 02. 374.85.80 – michel.devriese@skynet.be

Nicole DUSSART – Bosveldweg 67

tél. : 02.374.23.00 – nicole.dussart@skynet.be

François GLORIE – av. de Floréal 35

tél. : 02.344.48.88 – info@francoisglorie.be

Pierre GOBLET – rue Edouard Michiels 13

tél. : 02.376.57.02 – pierregoblet@skynet.be

Jean LESEUL – rue Groeselenberg 69

tél. : 02.375.06.29 – leseul.hendrix@belgacom.net

Benoît MALDAGUE – av. W. Churchill 222/10

GSM : 0498.56 00 12 – ben.maldague@gmail.com

Catherine TOUSSAINT – Montagne de St Job 139

tél. : 02.374.02.60 – kther@belgacom.net

Christian HUBIN – Rue du Repos, 128

tél. : 02.375 15 10 – coteau.dieweg@gmail.com

Chargée de mission :

Florence VANDEN EEDE
florence.acqu@gmail.com
GSM : 0476. 927 980

La « Lettre aux habitants »

Éditeur responsable :

Bernard JOURET

N° de compte de l'ACQU :

BE 61 3100 7343 1817

La « Lettre aux Habitants » peut être consultée sur
le site internet de l'ACQU : www.acqu.be

Les opinions exprimées n'engagent pas nécessairement l'ACQU

Courriel : acqu.asbl@gmail.com

Impression : Van Ruys Printing

Tirage :

10.000 exemplaires imprimés sur papier recyclé

La « Lettre aux habitants » est publiée avec le
soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et
de la Région de Bruxelles-Capitale.



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

